

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Tonddy est une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 78, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 918 070 863 et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR33918070863 (la « **Société** »).

La Société exploite une application mobile, Tonddy, (l'« **Application** »), permettant à ses utilisateurs (le ou les « **Utilisateur(s)** ») de faire transporter des biens par le biais de cotransporteurs inscrits sur l'Application (le ou les « **Cotransporteur(s)** »).

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent, sans restriction ni réserve et à l'exclusion de toutes autres conditions, à la souscription d'un Cotransporteur au service de mise en relation précité (le « **Service** »).

ARTICLE 1 - DEFINITIONS - REGLES D'INTERPRETATION

1.1. Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes ont la signification suivante :

« Conditions Générales de Cotransportages »	a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 ;
« Colis »	un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs objets remis devant être cotransporté ;
« Cotransporteur »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Contrat »	désigne les présentes conditions générales acceptées sur l'Application par le Cotransporteur ;
« Demande(s) »	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.1 ;
« Données »	a le sens qui lui est attribué à l'article 7.4 ;
« Notification »	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2 ;
« Partie(s) »	désigne le Cotransporteur et la Société ;
« Service »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Société »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Tiers »	désigne toute personne physique ou morale ou tout autre entité, qui n'est pas une Partie ;
« Utilisateur(s) »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ; et
« Véhicule »	a le sens qui lui est attribué à l'article 2.2.

1.2. Règles d'interprétation

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation des présentes :

- (a) les titres des articles et des annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations des présentes ;
- (b) l'usage des expressions « y compris », « en particulier », ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- (c) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- (d) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin ;
- (e) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- (f) toute référence à une Partie inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ;
et
- (g) toute référence à un document s'entend de ce document tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé (autrement qu'en violation des stipulations des présentes).

ARTICLE 2 - ELIGIBILITE - DECLARATIONS DU COTRANSPORTEUR

2.1. Eligibilité

Pour être éligible au Service, le Cotransporteur doit être un consommateur, au sens du droit de la consommation, domicilié en France.

En tout état de cause, le Service devra être utilisé par le Cotransporteur à des fins non professionnelles, ponctuelles et dans les limites légales et réglementaires applicables. Annuellement, les sommes encaissées par le Cotransporteur via l'Application ne sauraient excéder 4000 euros.

En cas d'utilisation récurrente du Service ou assimilée par la législation à une utilisation professionnelle, le compte du Cotransporteur sur l'Application sera désactivé.

Attention : Il est rappelé que des sanctions sont encourues par toute personne agissant à titre professionnel bien que se présentant comme un consommateur ou un non-professionnel, en application de l'article L. 132-2 du code de la consommation relatif aux pratiques commerciales trompeuses :

« Les pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux articles L. 121-2 à L. 121-4 sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300 000 euros.

Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit. »

Le Cotransporteur devra s'assurer seul de la légalité de l'utilisation de l'Application qu'il fait. En conséquence, l'utilisation effective de l'Application par le Cotransporteur ne saurait garantir la légalité de l'activité qu'il exerce à laquelle la Société est tierce.

2.2. Inscription

Le Cotransporteur doit en outre remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur l'Application et renseigner les informations notamment suivantes :

- son nom et prénom ;
- la copie de son permis de conduire ;
- la désignation du véhicule terrestre à moteur utilisé pour les opérations de cotransportage (le « **Véhicule** ») comprenant notamment la marque, la couleur, le modèle de véhicule utilisé ;
- une photographie de profil éventuelle ;
- les coordonnées téléphoniques et courriel.

Les informations communiquées par le Cotransporteur relèvent de sa seule responsabilité. Il s'engage, en tout état de cause, à fournir des informations exactes et actualisées.

2.3. Déclarations et garanties du Cotransporteur

Le Cotransporteur déclare tant à la date de conclusion des présentes que pendant toute la durée du Contrat :

- (i) qu'il a la capacité de conclure et d'exécuter le Contrat ;
- (ii) que la conclusion et l'exécution du Contrat constituent des obligations valables et exécutoires à son encontre ; et
- (iii) que le respect des termes et conditions du Contrat ne constitue pas pour elle une violation (x) d'une quelconque obligation contractuelle ou loi qui lui serait opposable, ou (y) d'une quelconque décision d'une autorité compétente qui lui aurait été signifiée ou notifiée.

Dans l'hypothèse où l'une des informations fournies par le Cotransporteur ou sa situation personnelle venaient à changer (mise sous tutelle, faillite personnelle...), le Cotransporteur s'engage à en informer sans délai la Société. Cette information devra être confirmée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressée par le Cotransporteur à la Société.

2.3. Publication des informations relatives au Cotransporteur

Pendant toute la durée du Service, les informations suivantes du Cotransporteur pourront être accessibles par un Utilisateur en cas de mise en relation avant même l'acceptation par l'Utilisateur de la proposition du Cotransporteur :

- prénom du Cotransporteur;
- numéro de téléphone du Cotransporteur ;
- photo de profil du Cotransporteur ;
- plaque d'immatriculation ;
- marque et modèle du Véhicule.

ARTICLE 3 - OBJET

La Société donne accès au Cotransporteur au Service sous réserve de respecter l'ensemble des stipulations du Contrat.

Compte tenu de la gratuité dudit Service, la Société se réserve le droit d'opérer toute modification de fonctionnement ou cessation du Contrat à tout moment sans information et/ou indemnité quelconque au profit du Cotransporteur.

Le Cotransporteur ne peut céder ou transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des droits attachés aux présentes. Le Cotransporteur s'interdit toute mise à disposition du Service à tout Tiers et ne saurait alors sous-traiter tout cotransportage par un Tiers.

Le Cotransporteur s'engage à communiquer toute information réclamée par le prestataire de paiement du Site, à savoir Stripe. Tout défaut de communication des documents sollicités pourra justifier la résiliation des présentes aux torts exclusifs du Cotransporteur.

ARTICLE 4 - PRISE EN CHARGE DE DEMANDES

4.1. Réception des Demandes

Le Cotransporteur a la possibilité de prendre en charge les demandes de cotransportage de Colis des Utilisateurs via l'Application (la ou les « **Demande(s)** »).

Les Demandes sont adressées, via l'Application, simultanément à l'ensemble des Cotransporteurs. Par suite, la réception de Demandes par le Cotransporteur suppose la mise en marche de l'Application, avec une connexion internet active, sur tout mobile de son choix.

Le Cotransporteur est informé que la Société prélève des frais de service à l'Utilisateur pour toutes opérations de cotransportage. Le Cotransporteur ne saurait réclamer tout ou partie de ces frais.

Le Cotransporteur est informé qu'une fois l'Application activée celle-ci communique à tout Utilisateur les adresses de prise en charge et de livraison.

Chaque Demande comprend les seules informations suivantes renseignées par l'Utilisateur :

- l'adresse de prise en charge du Colis ;
- l'adresse de livraison du Colis ; et
- le type et la catégorie du Colis.

4.2. Modalités de prise en charge

La prise en charge est réalisée par le Cotransporteur, via l'Application, en cliquant sur le bouton « *[Prendre en charge]* » au prix indiqué sur l'Application correspondant au seul partage des frais du cotransportage. Le Cotransporteur ne saurait réclamer tout complément de prix même si les frais effectivement assumés par ce dernier pour les besoins du cotransportage sont plus importants que le prix indiqué sur l'Application.

Le Cotransporteur est libre d'accepter ou de refuser toute demande de prise en charge.

En cas de prise en charge, le Cotransporteur dispose alors du numéro de téléphone de l'Utilisateur. Ce numéro de téléphone ne devra être utilisé par le Cotransporteur que pour les besoins du cotransportage

à l'exclusion de toute autre utilisation. Le Cotransporteur s'interdit toute diffusion dudit numéro de téléphone sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'Utilisateur pour les seuls besoins du cotransportage.

Le Cotransporteur dispose de l'entière liberté de prendre en charge une Demande ou la refuser sans à justifier de son choix.

Une fois pris en charge, l'Utilisateur reçoit une notification de confirmation de prise en charge via l'Application (la « **Notification** »).

La Notification comprend les informations suivantes :

- prénom du Cotransporteur;
- numéro de téléphone du Cotransporteur ;
- photo de profil du Cotransporteur ;
- plaque d'immatriculation du Véhicule ; et
- marque et modèle du Véhicule.

Le Cotransporteur est informé que la Société n'opère pas de contrôle quant à, notamment, (i) la réalité des besoins de l'Utilisateur et/ou, (ii) le sérieux et la solvabilité de l'Utilisateur., et/ou (iii) l'exactitude des demandes fournies dans la Déclaration (type et catégorie du Colis...). Le Cotransporteur prend donc en charge, à ses risques et périls, un Utilisateur, sans pouvoir rechercher la responsabilité de la Société sur un quelconque fondement que ce soit.

Le Cotransporteur s'engage lors de toute prise en charge à :

- s'assurer qu'il sera en mesure d'exécuter la prise en charge selon les souhaits exprimés par l'Utilisateur. Par suite, il est recommandé au Cotransporteur de contacter dès que possible l'Utilisateur afin de prendre pleinement connaissance de ses besoins ;
- s'assurer que la prise en charge de l'Utilisateur par ses soins sera strictement conforme aux exigences légales et réglementaires, en ce compris en termes d'assurance ; et
- se rendre à l'adresse de prise en charge dans les conditions prévues dans la Demande en s'interdisant de réclamer tout paiement à l'Utilisateur. (complément de prix...)

En tout état de cause, la Société ne s'engage pas sur un volume de Demandes ou sur une prise en charge effective des Colis par le Cotransporteur.

ARTICLE 5 - CONTRACTUALISATION AVEC LES UTILISATEURS

5.1. Conditions générales de Cotransportage

La Société, n'assurant qu'un rôle technique dans le cadre de la mise en relation entre le Cotransporteur et les Utilisateurs, ne saurait avoir la qualité d'exécutant des opérations de cotransportage ou de garant de leur bonne exécution.

Il est expressément convenu que les relations juridiques entre le Cotransporteur et les Utilisateurs seront régies par les conditions générales figurant en Annexe A auxquelles la Société reste tierce (les « **Conditions Générales de Cotransportage** »).

Le Cotransporteur est tenu de prendre parfaite connaissance desdites conditions, avec tout conseil de son choix, avant toute publication et les modifier, comme il l'entend, si elles ne lui conviennent pas.

Le présent Contrat accorde, uniquement, au Cotransporteur un droit d'utilisation des Conditions Générales de Cotransportage limité à la seule durée des présentes et pour les seuls besoins de l'Application, à l'exclusion expresse de toute autre utilisation sous peine de poursuites du Cotransporteur.

Le Cotransporteur, ayant testé l'Application avec tout sachant de son choix, accepte sans réserve les modalités techniques de recueillement du consentement de l'Utilisateur et s'engage à honorer toute souscription passée via l'Application.

5.2. Réalisation du Cotransportage

Le Cotransporteur s'engage à assurer l'ensemble des opérations de cotransportage prise en charge par ses soins sur l'Application et à respecter strictement l'intégralité des conditions spécifiées à savoir notamment la date, l'heure et le lieu.

Il est expressément convenu que le Cotransporteur assume à sa seule charge l'ensemble des frais et coûts nécessaires à la réalisation desdites opérations. Il est rappelé qu'en application de l'article L. 3232-1 du code des transports, les opérations de cotransportage doivent être impérativement réalisées à titre non onéreux excepté le partage des frais.

La Société ne donne aucune garantie au Cotransporteur quant au sérieux et à la solvabilité de l'Utilisateur.

En cas de doute quelconque sur la légalité du contenu du Colis, le Cotransporteur devra s'abstenir toute prise en charge.

Le Cotransporteur s'engage à porter la même attention et réaliser les mêmes diligences de bon père de famille pour le cotransportage de Colis réalisé via l'Application par rapport au transport de ses propres biens.

Le Cotransporteur devra s'assurer du respect des conditions légales et réglementaires et faire son affaire de l'ensemble des contestations des Utilisateurs portées à son encontre ou à celle de la Société relatives notamment à la qualité des cotransportages réalisés ou des délais d'exécution. Il est ainsi précisé que la Société ne saurait être responsable notamment des inexécutions contractuelles du Cotransporteur ou des accidents et dommages de l'Utilisateur, de ses biens, en ce compris du Colis, ou de tout Tiers dans le cadre du cotransportage.

Le Cotransporteur doit impérativement détenir l'ensemble des droits requis sur le Véhicule pour l'exécution du cotransportage.

Une fois chaque cotransportage réalisé, le Cotransporteur s'engage à informer la Société dans les plus brefs délais via l'Application.

5.3. Annulation

Si par extraordinaire, le Cotransporteur serait dans l'impossibilité d'assurer un cotransportage ou souhaiterait modifier son contenu ou ses modalités, pour une quelque raison que ce soit, il devra en assumer l'entière responsabilité, notamment financière et prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'image de la Société ne soit pas dégradée. En tout état de cause, il sera tenu d'en informer la Société et l'Utilisateur concerné sans délai.

5.4. Assurances

Il incombe au Cotransporteur de pourvoir à l'assurance notamment de sa personne, de ses propres biens, des Tiers, de son Véhicule et à la couverture de sa responsabilité dans le cadre de l'exécution des cotransportages.

En effet, la Société ne saurait être responsable des dommages de toute nature causés par le Cotransporteur dans le cadre de l'exécution des cotransportages.

Le Cotransporteur s'engage à remettre à la Société, à tout moment et sur simple demande de ce dernier, une attestation de son assureur.

ARTICLE 6 - DUREE

6.1. Principe

Le Service est fourni au Cotransporteur, aux présentes conditions, pour une durée indéterminée.

Chacune des Parties pourra y mettre à tout moment en adressant un courriel à l'autre Partie.

Pour la Société, l'adresse de courriel est support@tonddy.com.

Pour le Cotransporteur, l'adresse de courriel est celle renseignée par ses soins sur l'Application.

La résiliation prendra effet à l'issue d'un préavis de un (1) mois à compter de la date dudit courriel.

6.2. Résiliation fautive

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles prévues par les présentes, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Selon la gravité du manquement du Cotransporteur et conformément à la jurisprudence applicable, la résiliation pourra être prononcée sans préavis.

Les motifs de résiliation seraient les suivants :

- violation des présentes conditions générales de services ou des conditions générales d'utilisation de l'Application ;
- violation manifeste des accords contractuelles passées avec un Utilisateur ; et
- manifestation d'insatisfaction d'un Utilisateur après que le Cotransporteur ait livré une justification insuffisante.

6.3. Effets de la résiliation

En cas de résiliation du Contrat :

- le Cotransporteur restera tenu d'honorer l'ensemble des cotransportages souscrits par les Utilisateurs, préalablement à la résiliation effective du Contrat ;

- le compte-membre du Cotransporteur et tout éventuel autre espace de ce dernier (*back-office*) seront immédiatement inaccessibles ; et
- la Société ne s'engageant pas à réaliser un archivage des données du Cotransporteur, il appartient à ce dernier, pendant toute la durée du Contrat, d'opérer un archivage régulier de ses données par le biais notamment d'export sur l'Application. La Société ne saurait être responsable en cas de perte de données du Cotransporteur, ni être tenue d'opérer, en fin de Contrat, une restitution des données.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITES

7.1. Rôle de la Société

Le rôle de la Société se limite à la fourniture de l'Application.

La Société ne s'engage nullement sur un quelconque bénéfice tiré de l'utilisation de l'Application. Le Cotransporteur ne saurait alors reprocher à la Société l'absence de bénéfice tiré de l'utilisation de l'Application ou la réalisation de pertes.

Les méthodes de travail de la Société sont librement déterminées par ce dernier et ne sont susceptibles d'aucune contestation sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit par le Cotransporteur ou par tout Tiers.

Le Cotransporteur est informé que l'ensemble des informations communiquées sur l'Application ont une valeur indicative uniquement. Par suite, la Société ne s'engage pas sur l'exactitude ou la réalité des alertes éventuellement indiquées ou la position géolocalisée. Le Cotransporteur est tenu de vérifier par ses soins la véracité desdites alertes et ne saurait rechercher la responsabilité de la Société.

7.2. Relation entre le Cotransporteur et les Utilisateurs

La Société ne saurait être responsable notamment :

- des conditions juridiques, financières et matérielles des relations entre le Cotransporteur et les Utilisateurs suite à l'utilisation de l'Application ;
- du non-respect par le Cotransporteur de ses obligations en dépit des engagements pris ;
- de tout préjudice consécutif à une faute d'un Utilisateur ; et
- de tout dommage causé par le Cotransporteur à un Utilisateur ou à tout Tiers.

La Société ne saurait avoir la qualité d'employeur ou de garant du Cotransporteur et/ou des Utilisateurs.

Il est rappelé que si par extraordinaire, le Cotransporteur ne serait pas en mesure de tenir ses obligations, ce dernier s'engage à réaliser toutes les diligences nécessaires afin que l'image de la Société ne soit pas dégradée, à défaut la Société se réserve le droit de diligenter toute action contre le Cotransporteur afin notamment de préserver son image commerciale.

Il est expressément convenu, en outre, qu'au cas où la Société serait mise en cause, à quelque titre que ce soit, par un Tiers, en ce compris tout Utilisateur, sur le fondement notamment des conditions d'exécution par le Cotransporteur de ses obligations (par exemple, au titre d'un transport de Colis), le Cotransporteur s'engage à garantir entièrement la Société des conséquences économiques et financières

directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

7.3. Contenu

Le Cotransporteur s'engage à ne pas fournir un contenu susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de provoquer des protestations de Tiers, ou encore de contrevenir aux dispositions légales en vigueur. Il s'engage, en outre, sur la véracité et l'authenticité des informations communiquées dont il en sera le seul responsable.

Une fois le présent Contrat résilié ou terminé pour une quelque raison que ce soit, la Société sera libre de détruire l'ensemble des données du Cotransporteur, publiées ou non, sans information préalable de ce dernier. Il est ainsi recommandé au Cotransporteur de conserver une sauvegarde de ses données.

7.4. Données

Le Cotransporteur s'engage à respecter l'ensemble des obligations lui incombant notamment aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à procéder à toute déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, le Cotransporteur et la Société ont la qualité de responsable de traitement de données personnelles concernant les données relatives aux Utilisateurs communiquées par la Société dans le cadre de l'exécution des présentes (les « **Données** »).

Il est expressément convenu que :

- la Société pourra déterminer librement les finalités de traitement des Données. Par suite, la Société est libre de réaliser toute prospection auprès des Utilisateurs ou cession de fichiers Utilisateurs sans autorisation préalable du Cotransporteur, ni d'obligation de rémunérer ce dernier. La Société dispose, en conséquence, d'une propriété pleine et entière sur les fichiers Utilisateurs constitués dans le cadre de l'exploitation du Cotransporteur ;
- le Cotransporteur ne pourra traiter les Données que pour les seuls besoins de l'exécution des Demandes. Le Cotransporteur s'interdit donc toute autre utilisation des Données, par exemple à des fins personnelles.

Les Données sont transmises lors de toute prise en charge sur l'Application et ont pour objet : noms, prénoms, adresses de prise en charge et de livraison et numéro de téléphone. Elles concernent uniquement les Utilisateurs à l'exclusion de tout Tiers.

Comme indiqué ci-dessus, le Cotransporteur ne pourra traiter les Données que pour les seuls besoins de l'exécution des prises en charge.

Le Cotransporteur s'engage à faire respecter les obligations suivantes, quant aux Données, par toute personne qui aurait éventuellement à traiter les Données pour l'exécution des présentes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution des prises en charge ou avec l'accord préalable de l'Utilisateur concerné et plus généralement garantir la confidentialité des données à caractère personnel ; et
- prendre toutes les mesures de sécurité requises par l'article 32 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016.

Ces mesures étant prises compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités de traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité varie, pour les droits et les libertés des personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel.

7.5. Dispositions générales

La Société ne saurait être responsable du retard ou de l'inexécution du présent Contrat justifié par un cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

La Société ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Cotransporteur ou des Tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Société serait retenue, sa responsabilité serait limitée au montant hors taxes des frais de service effectivement payés par un Utilisateur pour la fourniture de la prestation litigieuse.

ARTICLE 8 - INFORMATIQUES ET LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Cotransporteur sont nécessaires au Service.

Ces données sont conservées pendant toute la durée du Contrat. Une fois le Contrat terminé, lesdites données sont effacées par la Société dans un délai de six (6) mois et uniquement conservées à titre d'archive aux fins d'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat qui peuvent être archivées conformément aux dispositions du code de commerce relatives à la durée de conservation des livres et documents créés à l'occasion des activités commerciales.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de la Société chargés de l'exécution, du traitement et de la gestion des présentes.

Le Cotransporteur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Le Cotransporteur pourra exercer ses droits en écrivant à l'adresse électronique suivante : support@tonddy.com ou à l'adresse postale suivante : Tonddy – 78, avenue des Champs Elysées à Paris (75008).

Une réponse à la requête du Cotransporteur lui sera adressée dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 9 - CONVENTION DE PREUVE

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre les Parties.

Ainsi, la Société pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes techniques exploités par la Société, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE – LANGUE

Le Contrat et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Dans l'hypothèse où les présentes conditions seraient traduites dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, pour quelle que cause que ce soit, par une juridiction compétente, la validité des autres stipulations du Contrat ne sera en aucune manière affectée ni compromise et les Parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la stipulation litigieuse par une stipulation ayant les mêmes effets économiques que la stipulation initiale.

11.2. Indépendance des Parties

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

Les Parties déclarent expressément ne pas vouloir par les présentes créer dans leurs rapports une société ayant la personnalité morale, ni une société en participation, ni une société créée de fait.

11.3. Loyauté

Le présent Contrat est nullement exclusif et n'empêche pas chacune des Parties à conclure tout accord semblable avec tout concurrent direct et/ou indirect à des conditions qu'ils seront libres de déterminer.

Le Cotransporteur s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de la Société, avec loyauté et bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de la Société, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat ou de ses relations avec tout Tiers.

11.4. Disponibilité de l'Application

La Société met tout en œuvre pour assurer la disponibilité de l'Application, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, hors période de maintenance.

La Société décline néanmoins toute responsabilité en cas d'indisponibilité de l'Application, à tout moment ou pendant une quelconque période. Le Cotransporteur est averti des aléas techniques et des interruptions d'accès pouvant survenir. En conséquence, la Société ne pourra être tenue responsable des indisponibilités ou ralentissements de l'Application.

11.5. Avis et commentaires

Le Cotransporteur autorise, sans réserve aucune, la Société à (i) contacter directement, à sa seule discrétion, les Utilisateurs afin de recueillir leurs commentaires, témoignages et indices de satisfaction sur les cotransportages (ou sur l'attitude du Cotransporteur) ou (ii) à mettre sur l'Application tout questionnaire ou autre système de recueillement des commentaires, témoignages et indices de satisfaction des Utilisateurs.

Le Cotransporteur reconnaît et accepte que toutes les informations ainsi recueillies soient la propriété exclusive de la Société laquelle se réserve le droit de publier, en tout ou partie, sur l'Application ou sur

tout autre support de communication tout ou partie des informations communiquées par les Utilisateurs lesquelles mentionneront l'identité du Cotransporteur et éventuellement une description de l'opération de cotransportage concernée. Le Cotransporteur ne saurait réclamer une quelconque indemnité à ce titre sur un quelconque fondement et toute utilisation de ces informations par celui-ci suppose l'accord préalable exprès et écrit de la Société.

ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU COTRANSPORTEUR

Dans l'hypothèse où un différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent Contrat et serait porté devant les juridictions civiles, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort des tribunaux français auquel il est fait expressément attribution de compétence, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

Le Cotransporteur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.

En outre, le Cotransporteur pourra contacter, sans frais, la Société à l'adresse électronique suivante : support@tonddy.com ou par téléphone (prix d'un appel local) : + 33 7 65 24 61 83.

En application de l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, il est précisé au Cotransporteur, qu'il peut consulter la page suivante pour avoir plus d'informations sur ses démarches en cas de contestation : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Conformément aux dispositions légales concernant le règlement amiable des litiges, la Société adhère au service du médiateur de la consommation de Association Nationale des Médiateurs (ANM) dont les coordonnées sont les suivantes : 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS - <https://www.anm-conso.com>. Après démarche préalable écrite du Cotransporteur, consommateur au sens du droit de la consommation, auprès de la Société, le service du médiateur précité peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.